Les informations recueillies dans ce document sont destinées à la constitution de votre dossier relatif à la convention de reclassement personnalisé. Elles peuvent faire l'objet d'une communication aux autres organismes de protection sociale. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez, auprès du Directeur de Pôle emploi, d'un droit d'accès et de rectification des informations à caractère personnel qui vous concernent.
Le droit d'opposition ne s'applique pas au traitement informatisé de ces données.

INFORMATION POUR LE SALARIE (ANNEXE)

Fiche

CONVENTION DE RECLASSEMENT PERSONNALISÉ
CRP

Bulletin d'acceptation et récépissé du document de présentation de la convention de reclassement personnalisé

- **Vous devez remettre le récépissé du document de présentation de la convention de reclassement personnalisé dûment rempli à votre employeur dès réception des documents d'information.**
- **Si vous acceptez la proposition de convention de reclassement personnalisé, remettez à votre employeur le bulletin d'acceptation de la convention de reclassement personnalisé dûment signé avant l'expiration du délai de réflexion.**

convention de reclassement personnalisé

Volet 1

A remplir par le salarié et à compléter par l'employeur qui le transmettra au pôle emploi avec le dossier de demande d'allocations

Bulletin d'acceptation de la convention de reclassement personnalisé

Je soussigné(e),
Nom du salarié ..... Prénom du salarié .....

NIR

déclare, après avoir pris connaissance des informations contenues dans le document qui m'a été remis, accepter la convention de reclassement personnalisé et souhaite recevoir une demande d'allocation spécifique de reclassement.

Date de remise au salarié du document "information pour le salarié", accompagné de cette fiche .....
Date de fin du délai de réflexion, **21 jours*** après la remise des documents .....
(ex : remise du document le 1er septembre - Fin du délai de réflexion : le 22 septembre)

Date et signature du salarié

A ..... le

signature

cachet de l'employeur

* Le délai de réflexion est de 14 jours pour les procédures de licenciement engagées avant le 1er avril 2009. Pour les salariés dont le licenciement est soumis à autorisation, ce délai est prolongé jusqu'au lendemain de la date de notification à l'employeur de la décision de l'autorité administrative.

Volet 2

A remplir par le salarié

Récépissé du document de présentation de la convention de reclassement personnalisé

Je soussigné(e),
Nom du salarié ..... Prénom du salarié .....

NIR

reconnais avoir reçu un document de présentation de la convention de reclassement personnalisé m'indiquant que je dispose d'un délai de réflexion de 21 jours après la remise des documents pour faire connaitre ma réponse et qu'en cas d'acceptation de la convention de reclassement, mon contrat de travail sera rompu au terme de ce délai de réflexion de 21 jours*.

A ..... le

signature

* Le délai de réflexion est de 14 jours pour les procédures de licenciement engagées avant le 1er avril 2009. Pour les salariés dont le licenciement est soumis à autorisation, ce délai est prolongé jusqu'au lendemain de la date de notification à l'employeur de la décision de l'autorité administrative.

A remettre à votre employeur

convention de reclassement personnalisé

Unédic - DAJ 512-04/09 **men art work** - Tous droits réservés